

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 18 MARS 2016

portant nomination des membres du jury du concours de professeurs des écoles nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « sculpture, installation », du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-1520 du 23 décembre 2002 modifié fixant les dispositions statutaires applicables au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2015-370 du 30 mars 2015 modifiant le décret n° 2002-1520 du 23 décembre 2002 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2003 modifié fixant les disciplines d'enseignement ainsi que la nature des épreuves et les modalités d'organisation du concours de recrutement des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 6 février 2003 modifié portant création de la commission chargée de donner un avis sur la pratique artistique de candidats aux concours d'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2003 modifié fixant la liste des titres ou diplômes permettant de se présenter aux concours d'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours dans le corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Jérôme DUPIN, inspecteur de la création artistique, direction générale de la création artistique, est désigné en qualité de président du jury du concours externe de professeurs des écoles

nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « sculpture, installation », du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury pour l'école de Cergy :

- Madame Sandra CATTINI, inspectrice et conseillère de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- Monsieur Michel COLLET, professeur, institut supérieur des Beaux-Arts de Besançon ;
- Madame Lydie JEAN-DIT-PANNEL, professeure, école nationale supérieure d'art de Dijon ;
- Monsieur Sylvain LIZON, directeur, école nationale supérieure d'art de Paris-Cergy ;
- Madame Nathalie TALEC, professeure, école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris.

Sont nommés membres de ce jury pour l'école de Nice :

- Madame Sandra CATTINI, inspectrice et conseillère de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- Monsieur Michel COLLET, professeur, institut supérieur des Beaux-Arts de Besançon ;
- Madame Lydie JEAN-DIT-PANNEL, professeure, école nationale supérieure d'art de Dijon ;
- Monsieur Jean-Pierre SIMON, directeur, Villa Arson ;
- Madame Nathalie TALEC, professeure, école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris.

Article 2

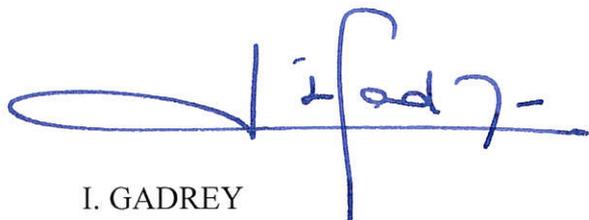
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait leLa ministre de la culture et de la communication,

18 MARS 2016

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY